

Le 22 Juillet 2022

Politique Achats Responsables & Responsabilité Sociétale de l'Entreprise d'ADP s.a.

La présente politique a été définie dans le nouveau contexte stratégique de Groupe ADP, dont les avancées antérieures en matière d'achats responsables et de RSE sont confortées et seront approfondies par les nouveaux engagements pris entre 2020 et 2022, et portent sur la période du **Plan Stratégique "2025 Pioneers"**.

1. Contexte stratégique :

"Accueillir les passagers, exploiter et imaginer les aéroports de manière responsable dans le monde entier", telle est la raison d'être du Groupe ADP. Le Groupe ADP est engagé de longue date dans une démarche de responsabilité sociétale. La conjoncture actuelle est un accélérateur vers une industrie aéroportuaire plus durable et plus responsable.

Le Groupe ADP, leader mondial aéroportuaire, a réuni son réseau d'aéroports autour d'une même ambition afin d'incarner ses valeurs d'hospitalité et de responsabilité. Sa **charte "Airport for trust"**, signée par 23 aéroports de son portefeuille, témoigne de son engagement et de sa responsabilité à l'échelle internationale. Son objectif : la neutralité carbone à l'horizon 2030.

Le Groupe ADP participe ainsi activement aux efforts de transition environnementale dans lesquels s'inscrit le secteur du transport aérien. Par ailleurs, le groupe s'engage à chercher et proposer des solutions concrètes, notamment :

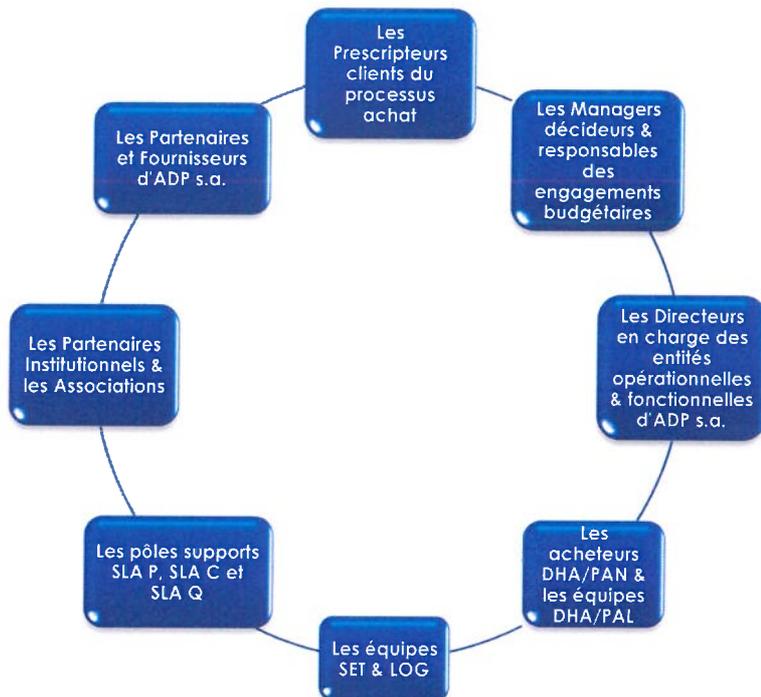
- promotion de l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales,
- valorisation des circuits courts,
- promotion d'une économie circulaire,
- réduction de l'empreinte environnementale,
- constructions et processus opérationnels à faibles émissions de CO2.

Ces dispositions ont été enrichies par des engagements plus spécifiques pris par ADP s.a. dans le cadre de la **feuille de route environnementale "Pioneers for Trust"** adoptée en 2022.

2. Parties prenantes :

La responsabilité environnementale concerne également toutes les **parties prenantes directes** d'ADP s.a.

Les parties prenantes directes concernées par cette politique achats responsables & RSE ont été identifiées :



3. Orientations générales :

La politique achats du Groupe ADP incite à la prise en compte globale des impacts, des obligations et des opportunités liés au processus achat, afin d'en garantir la durabilité et la robustesse, en conformité avec la stratégie du groupe et avec la **Politique Qualité** en vigueur de la Direction, Services Logistique & Achats (SLA).

Dans le cadre de la pérennité de ses missions et de l'engagement d'exemplarité qui est le sien dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, et dans le prolongement de sa **Charte RSE Fournisseurs & Partenaires**, le Groupe ADP veille en particulier à monitorer les conséquences de ses activités sur les 3 principaux piliers de la RSE :

- **Economique** : permettre des synergies entre les acteurs économiques, en contribuant à développer l'écosystème des fournisseurs et sa diversité ; avec un accent portant sur les petites et moyennes entreprises, sur l'économie sociale et solidaire, sur le soutien aux secteurs de l'insertion sociale et du travail du handicap, et la promotion des achats durables, locaux et circulaires ;
- **Social** : Attirer et fidéliser les talents au service de la communauté aéroportuaire et de ses clients en veillant à s'attacher les compétences de partenaires garants d'une gestion sociale maîtrisée et performante, soucieux des conditions de travail et de la sécurité, du développement de leurs collaborateurs, respectueux des droits humains et des principes d'insertion et d'égalité des chances. Que ce soit en phase de sélection ou lors de l'exécution des contrats, Groupe ADP veille au respect par ses partenaires des principes et engagements pris en matière de respect de la réglementation sociale et des bonnes pratiques RH selon les risques sociaux majeurs identifiés et évalués sur leurs activités ;

- **Environnemental** : Identifier, évaluer, maîtriser et réduire l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités, qu'elles lui soient propres ou sous-traitées. Les principaux domaines environnementaux, objets de la politique environnementale du Groupe ADP, sont la préservation du climat, les économies d'énergie, le respect de la biodiversité, des ressources et matériaux, l'optimisation de la gestion des déchets, la lutte contre le bruit, la préservation de la qualité de l'air et de l'eau, la lutte contre la pollution et l'imperméabilisation des sols.

Soucieux d'obtenir les meilleures performances environnementales, et plus particulièrement concernant la décarbonation de la "supply chain", la Direction SLA vise l'atteinte des objectifs climatiques conformes à l'accord de Paris via l'adoption d'une méthodologie compatible avec l'initiative " Science Base Target " (**SBTI** *), en conformité avec l'engagement pris à ce sujet par le Groupe ADP.

Appliqués aux achats, ces principes nous conduisent à identifier, à analyser et à cartographier les risques correspondants ; à évaluer et à hiérarchiser leur significativité, dans le but de prendre toutes dispositions et, le cas échéant, de définir et mettre en œuvre des plans d'actions pour les conséquences potentielles ou réelles de ces risques. L'application de cette politique se fait donc par priorisation, depuis les segments d'achats à forts enjeux (économique, environnementaux et sociétaux) vers ceux à moindres enjeux.

D'autre part, **dans l'objectif de décisions prises avec le maximum de connaissances et d'efficience**, le Groupe ADP promeut une vision globale d'évaluation et d'appréciation des éléments de cycle de vie des produits et services, leur bilan carbone, et des coûts complets correspondants :

- Sur le plan technique : **l'objectif** est celui de besoins exprimés à la suite de **l'analyse en cycle de vie** (ACV), notamment la prise en compte des phases d'extraction des ressources, de fabrication des biens, d'assemblage/montage des équipements, de transport, d'installation et de mise en services des ouvrages, de leur exploitation et leur maintenance, de réutilisation des équipements, d'upcycling et de recyclage des matériaux valorisables en fin de vie.
La priorité sur ce plan technique est la **décarbonation** la plus poussée (admissible dans le contexte réglementaire applicable), de l'ensemble des produits et services achetés.
Pour ce faire, le prescripteur devra par exemple proposer l'évaluation du bilan carbone de son projet ; soit par l'utilisation d'un outil spécifique, soit par la prise en compte des facteurs d'émissions de l'ADEME**, ou d'autres référentiels pertinents compatibles SBTI* : les candidats devront alors positionner leurs offres par rapport à ces données fournies par le Groupe ADP, en fournissant le maximum d'informations sur la méthodologie utilisée et son niveau de précision.
- Sur le plan économique : **l'objectif** est la prise en compte de l'ensemble des **coûts d'acquisition** (achat ou investissement), **d'utilisation** (possession, exploitation et maintenance, contrôles réglementaires), et **de circularisation** (réutilisation, upcycling, démantèlement et recyclage matière en fin de vie) ; en vue de la formation du **coût complet**.

Les contraintes inhérentes à chaque consultation et à son contexte, nous amènent, le cas échéant, à devoir limiter la démarche d'analyse en cycle de vie et de chiffrage en coût complet, auquel cas le CCTP*** et ses prescriptions RSE précisent quelles étapes sont prises en compte dans la consultation concernée, et lesquelles ne le sont pas.

Les candidats aux consultations menées par le Groupe ADP devront faire leurs meilleurs efforts pour apporter les éléments formels les plus concrets et précis possibles, permettant au Groupe ADP de prendre ses décisions en matière d'évaluation des offres avec le maximum de pertinence selon l'objet et les divers enjeux RSE de la consultation.

* : Science-Based Targets Initiative (*Ambitious corporate climate action – Science Based Targets*) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Global Compact des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du World Wide Fund (WWF) fondé en 2015

** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (*Accueil – Agence de la transition écologique (ademe.fr)*)

*** : Cahier des clauses techniques particulières

4. Processus Achat Responsables & RSE :

Le processus achat en vigueur au sein d'ADP s.a. est la résultante d'une analyse préalable risques sociaux, environnementaux et sociétaux. Dès lors qu'un risque significatif a été identifié, le processus détermine des actions adaptées et les intègre complètement aux exigences définies par la présente politique dans l'ensemble de ses étapes successives, ceci permettant d'activer ses dispositions et leurs contrôles liés de bout en bout :

- 1- Lors de l'élaboration des Cahiers de Stratégie Achats (CSA)
- 2- Lors de l'élaboration des expressions de besoin préalables au lancement d'une consultation *
- 3- Lors de la préparation des dossiers de consultation **
- 4- Lors de l'analyse des candidatures et des offres **
- 5- Lors de la signature des marchés
- 6- Durant la période d'exécution des marchés, avec les différents outils mis en œuvre, dont la Mesure de la Qualité Fournisseur (MQF) et les audits environnementaux & sociaux, débouchant si besoin sur des plans d'action et d'amélioration **
- 7- Préalablement au renouvellement des consultations (lorsque le besoin est récurrent) via la prise en compte des éléments des étapes n°1 et n°6

Chaque étape met en œuvre un **formalisme adapté aux risques** préalablement identifiés et à leur réduction, ainsi, le cas échéant, que des indicateurs auditables (KPIs) de mesure qualité & RSE. Ceux-ci intègrent le reporting mensuel (ou à minima trimestriel) de la Direction, Services Logistique & Achats. Les **risques significatifs** génèrent une pondération RSE adaptée aux enjeux : par principe, la valeur de la **pondération du critère RSE** dans l'évaluation globale des offres des fournisseurs résultant de l'analyse multicritère est adaptée, au cas par cas, au niveau de risque estimé pour le segment d'achats considéré. Typiquement, cette pondération **peut fluctuer entre 5 et 30% de la note globale** selon l'importance des enjeux et l'ajustement voulu aux prix du marché. Ce critère peut être décomposé en autant de sous-critères, notamment sociaux et environnementaux, pondérés eux aussi en fonction de l'analyse des risques faite préalablement à chaque consultation.



Dominique ETOURNEAU
Directeur Services, Logistique & Achats

* : rôle des prescripteurs, challengés par les acheteurs et le pôle RSE de SLA

** : rôle partagé entre les prescripteurs, les acheteurs et le pôle RSE de SLA